

euse ou bien d'une grande humidité.

Différer la rénovation plus d'un mois, surtout par une saison humide, ce serait commettre un péché mortel, affirme le savant commentateur des rubriques du Rituel romain, p. 351, le Rév. docteur James O'Kane, dans son ouvrage revu et approuvé par le secrétaire de la Congrégation des Rites, Mgr Bartolini. On peut, avec raison, le conclure des décrets cités plus haut. On peut ajouter que, quand les statuts du Concile provincial de Malines, tenu en 1607, furent soumis à l'approbation de Rome, les mots *singulis mensibus renoventur*, qui se trouvaient dans le statut concernant ce sujet, furent biffés, et ces mots *singulis saltem hebdomadis* mis à leur place. (Mél, théol., p. 526.) On ne serait pas excusé en disant que les espèces peuvent rester bien plus d'un mois sans être altérées, car la loi est fondée sur une présomption générale du péril, et, par conséquent, ne cesse pas d'être obligatoire même dans les cas où il est connu que le danger n'existe pas. (Suarez, *De legibus*. L. III, cap. xxiii, No, 6.) De plus, le but de la loi n'est pas seulement de préserver les saintes Espèces de tout danger, mais d'*assurer le respect pour le Très Saint Sacrement et de le montrer par une rénovation fréquente*.

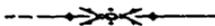
Donc, un prêtre soucieux du respect qui est dû à Notre-Seigneur dans la Sainte Eucharistie sera attentif à renouveler exactement les saintes Espèces et à purifier le saint Ciboire :

1. Tous les *huit* jours, par les temps humides ou dans des églises malsaines ;

2. Tous les *quinze* jours au plus tard, en bonne saison et dans les endroits dépourvus d'humidité.



## Réponses Liturgiques



*Des mémoires à faire à la messe solennelle des solennités transférées.* — Cette messe étant du rite double de Ire classe, on ne doit dire, en règle générale, que les oraisons qui se disent aux fêtes de Ire classe, c'est-à-dire l'oraison du dimanche et celle du dernier jour d'une octave.

*Chasubles pliées.* — Les chasubles pliées sont obligatoires dans les cathédrales et dans les églises principales. Autrefois elles étaient interdites dans les petites églises ( S. R. C. An-